

PLAN DE PROTECTION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Règles à respecter pour toute personne entrant dans les bâtiments du Conservatoire

- Les élèves et les enseignant·e·s se lavent les mains en entrant et en sortant du Conservatoire. Des lavabos sont disponibles à chaque étage et des solutions hydro alcooliques dans chaque studio.
- Les élèves n'entrent pas dans les studios sans y avoir été invités et doivent avoir les mains propres avant d'utiliser les instruments.
- La règle de distance sociale est aussi respectée durant le cours.
- De nouvelles règles supplémentaires sont appliquées pour les instruments à vent, le chant et les cours collectifs.
- Le **masque** est obligatoire **dès 12 ans** durant les cours et dans les espaces de circulation des bâtiments.
- Durant les cours, l'obligation du port du masque diffère selon l'âge de l'élève et le type de cours.
- Les parents des élèves des cours d'initiation musicale sont priés de quitter le bâtiment dès la prise en charge de leur enfant par l'enseignant·e.
- **Dans la mesure du possible, les parents n'entrent pas dans le conservatoire et prennent contact avec le secrétariat par téléphone et/ou par email pour toutes questions et, évitent tout regroupement dans la cour.**
- Les enseignant·e·s sont responsables de désinfecter les surfaces, les lutrins, les plexiglas dans leur studio, entre chaque élève et à la fin de chaque journée d'enseignement.
- Entre chaque élève, les enseignant·e·s ouvrent la fenêtre de leur studio pour l'aérer.
- Pour la sécurité de tous, le bâtiment est nettoyé et désinfecté tous les jours.

Vevey, le 19 avril 2021